

**RELEVÉ DE DÉCISIONS
DE LA SÉANCE DU
14 DÉCEMBRE 2015**

Le Conseil de direction, réuni le lundi 14 décembre 2015 à 8h30 en salle François Goguel,

- a rejeté, par 18 voix contre et 9 voix pour, l'amendement ci-dessous proposé par l'UNEF relatif au règlement intérieur :

"A titre expérimental et jusqu'à ce qu'il soit décidé de leur transformation par le Conseil de l'Institut, des conseils de vie de campus sont mis en place sur chaque campus en région de l'IEP de Paris. Leur composition, la fréquence de leur réunion ainsi que leurs modalités de fonctionnement sont définies dans un règlement adopté conjointement par le Conseil de l'Institut et le Conseil de la vie étudiante et de la formation."

- a approuvé, par 19 voix pour et 8 abstentions, le projet de règlement intérieur de l'Institut d'Études Politiques de Paris.
- a donné un avis favorable, à 21 voix pour et 6 contre, à la proposition de budget 2016 de l'Institut d'Études Politiques de Paris.
- a approuvé, à l'unanimité, les mesures ci-dessous relatives à la Commission de suivi social (C2S) :
 - Définition d'une date limite de saisine largement communiquée qui permettra aux membres de la C2S d'avoir une prévision du nombre de demandes et d'identifier le budget disponible en conséquence.
 - Diminution du nombre de Commissions, de 8 à 4 par an, pendant la scolarité des étudiants.
 - Définition d'un budget en amont dont le montant ne pourra être réévalué en cours d'exercice. Sa révision annuelle sera indexée à l'inflation.
 - Communication sur l'exercice de la C2S en précisant chaque année le niveau moyen et médian des exonérations pour éviter toute frustration sur les attentes des étudiants.

- Mise en place du paiement des droits de scolarité (jusqu'à 75% du montant des droits de scolarité attendu) avant la décision de la C2S avec une politique de remboursement le cas échéant.
 - Possibilité pour les boursiers Boutmy de saisir la C2S dans les mêmes conditions que les étudiants HUE.
-
- a adopté le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2015 sous réserve de modifications ultérieures.



Renaud DEHOUSSE
Président du Conseil de direction de l'IEP